

## [Que faire de mes déchets végétaux ?](#)

### **Comment valoriser mes déchets végétaux dans mon propre jardin ?**

---

En réalité, les déchets végétaux ne sont pas vraiment des déchets puisque de nombreuses solutions naturelles existent pour les gérer vous-mêmes dans votre jardin, tout en l'enrichissant et en le protégeant.

Voici quelques astuces :

- le mulching avec votre pelouse,
  - le [paillage avec vos branchages](#) et votre pelouse
  - le [compostage](#)
  - plantation à croissance lente
- Nous vous invitons à télécharger l'un des documents en bas de page sur le sujet.

Tout Abandon ou dépôt de déchets peut entrainer une amende d'un montant maximum de 1.500 euros (3.000 euros en cas de récidive) prononcée par un juge, selon l'article R635-8 du Code pénal repris par l'article R541-77 du Code de l'environnement.

rgba(255,255,255,1)

À télécharger

Fichier

[SYMEVAD - livret compostage](#) (.pdf - 1.26 Mo)

Fichier

[Guide ADEME - compostage et paillage](#) (.pdf - 3.16 Mo)

Publié le 07/07/2020